

MON CAMPUS ZÉRO DÉCHET



12
ACTIONS

POUR LA RÉDUCTION
DES DÉCHETS ET
DES GASPILLAGES



www.zerowastefrance.org

12 ACTIONS

À MENER SUR MON CAMPUS

Un contexte en mouvement	p.3
Enjeux et opportunités pour les établissements d'enseignement supérieur	p.4
Initier la démarche grâce au guide campus zéro déchet	p.5
Action zéro : Réussir la transition vers le zéro déchet	p.6

→ ÉTAT DES LIEUX

1. Je fais un bilan préalable	p.7
<i>Identifier les sources de déchets et les axes d'amélioration</i>	

→ LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS

2. Je limite les impressions	p.8
<i>Réduire les gaspillages de papier et préserver le matériel</i>	
3. Je dis stop au gaspillage alimentaire	p.9
<i>Comment remplir les estomacs plutôt que les poubelles</i>	
4. Je limite les bouteilles et gobelets en plastique	p.10
<i>Vive la gourde !</i>	
5. Je favorise le troc et la vente d'occasion	p.11
<i>Quand l'économie du partage réduit mes dépenses et mes déchets</i>	

→ POUR VALORISER, IL FAUT S'ORGANISER

6. J'optimise le système de tri	p.12
<i>Indispensable pour mieux recycler !</i>	
7. Je valorise mes biodéchets	p.13
<i>Grâce à la méthanisation ou au compostage</i>	
8. Je m'occupe des DEEE	p.14
<i>Les collecter et les recycler les équipements électroniques</i>	
9. Je m'attaque aux mégots	p.15
<i>Faire place nette</i>	

→ LE DÉFI DE LA COMMUNICATION

10. J'adapte ma communication	p.16
<i>Penser au fond et à la forme</i>	
11. Je mets en place une campagne d'affichage	p.17
<i>Signaler les informations clés</i>	
12. J'organise un événement de sensibilisation	p.18
<i>Offrir l'opportunité d'agir concrètement</i>	

Aspects réglementaires	p.19
L'engagement de zero waste france	p.21
Faites entendre votre voix	p.22
Pour aller plus loin	p.23

UN CONTEXTE EN MOUVEMENT

LES OBJECTIFS DE LA FRANCE

En France, 345 millions de tonnes de déchets ont été produits en 2012.

Seule une partie de la production de ces déchets incombe aux ménages.

Le reste est produit par les activités du pays, dont l'enseignement.

Le programme national de réduction et de valorisation des déchets fixe comme objectif la réduction de 10 % des Déchets Ménagers et Assimilés produits par habitant (DMA) entre 2014 et 2020.

Les établissements d'enseignement supérieur, producteurs de DMA, sont concernés. Non seulement ils peuvent concrètement permettre de réduire la quantité de déchets produits mais ils ont aussi un rôle formateur et exemplaire à jouer pour les générations futures.

LES OBLIGATIONS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Selon la loi Grenelle 1, les établissements d'enseignement supérieur doivent mettre en place un Plan Vert, c'est-à-dire une stratégie de développement durable à l'échelle du campus. Le canevas Plan Vert définit des objectifs relatifs aux déchets : réduire de 2% la production de déchets, valoriser 75% des déchets, multiplier les actions d'optimisation de traitement des déchets, mettre en place une politique de prévention et de gestion

des déchets en collaboration avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs du campus, optimiser les traitements et la réduction de la production de déchets dangereux et spécifiques, optimiser le tri et la valorisation des déchets.

LE DOUBLE DÉFI À RELEVER

Les campus ont de multiples types de déchets à traiter : papiers et cartons, emballages, déchets organiques, mobilier, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Dans le même temps, diverses parties prenantes doivent aussi être mobilisées : administration, enseignants, personnels, étudiants, partenaires de l'école, équipes de restauration, etc. Engager une démarche de réduction et de valorisation des déchets peut donc sembler contraignant au premier abord. Pourtant, l'enjeu est important et les bénéfices possibles.



Campagne de sensibilisation, UBC, Canada

EN JEUX ET OPPORTUNITÉS POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DES ÉTUDIANTS SENSIBLES

À LA QUESTION

En 2014, le REFEDD (Réseau Français des Étudiants pour le Développement Durable) a lancé une nouvelle **Consultation Nationale Étudiante, qui a permis aux étudiants de s'exprimer sur les questions de développement durable.**

À la question «Pour que votre établissement prenne mieux en compte le développement durable, quelles démarches devrait-il suivre ?», 65% des étudiants ont sélectionné la démarche concernant la prévention, la réduction et le tri des déchets.

Cela place la **thématique des déchets en première place des préoccupations des étudiants concernant les problématiques de développement durable.**

UNE ATTENTE DES ÉTUDIANTS

Une meilleure gestion des déchets est donc l'une des principales attentes des étudiants en matière de développement durable sur les campus. Selon l'étude du REFEDD, **2 étudiants sur 3 souhaitent que leur établissement agisse pour la prévention, la réduction et le tri des déchets** : parmi les propositions soumises par les étudiants se retrouvent la mise en place du tri sélectif avec une information claire, la lutte contre le gaspillage alimentaire, mais aussi la réduction des emballages.

DES ÉTUDIANTS PRÊTS À S'ENGAGER

Si 84% des étudiants pensent que c'est à l'administration d'agir en priorité pour que le développement durable soit intégré

au sein de l'établissement, 70% ont le sentiment de pouvoir agir et sont d'ailleurs prêts à le faire.

80% des étudiants affirment trier leurs déchets régulièrement, dès qu'ils en ont la possibilité. Si certains étudiants ne recyclent pas, c'est en premier lieu par manque d'accès à un système approprié, puis parce qu'ils ne savent pas « comment faire ». **Les étudiants sont prêts à s'impliquer, au delà du simple geste de tri, mais cela demande un projet cohérent et compréhensible par tous.**

Mettre en place une démarche commune fait donc tout à fait sens.

INTÉRÊTS À AGIR

Les établissements ont d'ailleurs intérêt à s'engager dans cette démarche pour diverses raisons. En premier lieu, les établissements d'enseignement supérieur sont un lieu de passage et d'accueil.

Afficher une politique ambitieuse de réduction et gestion des déchets est un moyen efficace de valoriser son image, notamment auprès des étudiants étrangers. Une meilleure gestion des déchets permet aussi **de préserver la qualité de l'environnement**, notamment en limitant les déchets éparpillés. Enfin, il s'agit d'un **formidable moyen de mobiliser autour d'un projet commun** les personnels, étudiants ou associations étudiantes, enseignants, administration, entreprises locales, collectivités.

Zero Waste France et le REFEDD souhaitent donc accompagner cette démarche.

INITIER LA DÉMARCHE GRÂCE AU GUIDE CAMPUS ZÉRO DÉCHET

QU'EST-CE QU'UN CAMPUS ZÉRO DÉCHET ?

Un campus zéro déchet est organisé autour de 2 grands principes : **une réduction des déchets** en amont et **un tri poussé** en aval. Le but est de réduire la quantité de déchets produits, voire d'éviter complètement de produire certains types de déchets et en parallèle de trier correctement, en vue de leur recyclage, les déchets qui n'ont pas pu être évités.

À QUI S'ADRESSE CE GUIDE ?

Notre guide s'adresse à toute personne souhaitant engager son campus dans une démarche zéro déchet, zéro gaspillage : chef d'établissement, agent de l'administration, personnel d'entretien

ou d'enseignement mais également n'importe quel étudiant ou association d'étudiants. La démarche doit dans tous les cas être collective mais peut être impulsée à différents niveaux.

COMMENT UTILISER CE GUIDE ?

La liste des actions proposées est bien entendu non exhaustive. Il s'agit de quelques pistes, **le but du guide étant de lancer une dynamique**. Il est tout à fait possible d'imaginer de nombreuses solutions complémentaires pour transformer un campus en campus zéro déchet, zéro gaspillage. Nous souhaitons que ce livret soit l'outil d'une prise de conscience et un accompagnement pour aller vers une démarche positive globale.

LIVRET CO-RÉALISÉ PAR LE REFEDD ET L'ASSOCIATION ZERO WASTE FRANCE

REFEDD

Le REFEDD, Réseau Français des Étudiants pour le Développement Durable, est un réseau d'une centaine d'associations étudiantes avec 2 objectifs : 100% des étudiants sensibilisés et engagés pour le développement durable, et 100% des campus durables. Le REFEDD organise des rencontres, dont les Rencontres nationales des étudiants pour le développement durable, propose des outils de formation et d'accompagnement de projet sur des thématiques comme l'énergie, la biodiversité, la mobilité, et porte la voix des étudiants sur le développement durable dans l'enseignement supérieur.

ZERO WASTE FRANCE

Zero Waste France est une association citoyenne de protection de l'environnement, qui milite pour la réduction des déchets. Concrètement, l'association a trois axes d'action :

- Elle fait avancer la réglementation française et européenne, en intervenant directement auprès des décideurs.
- Elle diffuse une information indépendante via une base documentaire, le livre *Le scénario Zero Waste* et diverses publications.
- Elle soutient les acteurs de terrain qui développent des solutions concrètes, comme les entrepreneurs du vrac, les collectivités ou encore les citoyens comme vous qui s'approprient nos kits d'actions.

ACTION

0

RÉUSSIR LA TRANSITION VERS LE ZÉRO DÉCHET

→ LES 4 CHAMPS D'ACTION

La connaissance des flux

Il s'agit tout d'abord d'avoir une connaissance globale des flux de déchets entrants (achats) et sortants, caractérisés et quantifiés.

La prévention

Ensuite, il sera possible de réduire la production de déchets, en modifiant la politique d'achats de l'établissement ou encore en favorisant la réutilisation.

Le tri

Dans le même temps, il est possible d'améliorer le système de tri afin de permettre le tri à la source d'un maximum de flux de déchets en vue de leur valorisation.

La communication

Ces actions doivent être accompagnées d'une bonne campagne d'information et de sensibilisation afin d'être pleinement efficaces.

→ FACTEURS-CLÉS DE SUCCÈS

Connaître le terrain

Pour entamer une transition vers le zéro déchet, **un diagnostic initial est essentiel** (voir Action 1). Il est important de constater et quantifier les déchets produits, mais aussi de connaître les contraintes logistiques, administratives et financières pour adapter les actions mises en place aux spécificités (caractéristiques du lieu, modes de gestion, comportements). La situation peut vite évoluer et il est important de faire un bilan à intervalles réguliers afin de constater ce qui fonctionne ou non.

Inclure les différentes parties prenantes

N'importe quel acteur du campus peut amorcer une démarche zéro déchet, mais tous doivent être impliqués : chef d'établissement, étudiants, associations étudiantes, élus étudiants, enseignants et personnels d'entretien, prestataires de service, partenaires financeurs des établissements, etc.

Par exemple, si une poubelle est ajoutée pour trier un nouveau flux de déchets, sans que les personnels d'entretien ou prestataires de ménage soient associés à la démarche, les flux risquent d'être ensuite mal orientés et non valorisés.

Tous les acteurs et intervenants doivent donc être, a minima, sensibilisés à la démarche ou engagés via une charte. Dans le meilleur des cas, le projet est porté simultanément par différents acteurs.

Identifier un référent

Suivant les actions, le temps de mise en œuvre et les intervenants ne sont pas les mêmes. Même si la majorité des personnes doit se sentir concernée, il est donc important de **définir un interlocuteur unique**. Ce référent doit avoir une vue d'ensemble de la gestion des déchets et pourra en optimiser la gestion et en assurer la transparence.

ACTION

1

JE FAIS UN BILAN PRÉALABLE

→ IDENTIFIER LES SOURCES DE DÉCHETS ET LES AXES D'AMÉLIORATION

LE PRINCIPE

L'état des lieux détaillé permet d'**identifier les différents types de déchets, leur provenance et les quantités produites, ainsi que les contraintes spécifiques à l'établissement**. Ce diagnostic préliminaire aide aussi à établir les premières pistes d'actions. Chaque établissement peut définir sa propre méthodologie, établir le diagnostic en interne ou faire appel à un organisme extérieur. Pour être efficace, le diagnostic doit cependant respecter deux règles : **intégrer les différents acteurs du campus et être établi sur place**.

LE +

La contrainte même de devoir inclure les différents acteurs du campus est une très belle **opportunité de les fédérer autour d'un projet commun** et de permettre l'appropriation du sujet par tous.

MISE EN ŒUVRE

L'état des lieux des déchets peut être à l'initiative de différents acteurs et mené par eux : administration, référent développement durable, personnel ou groupe d'étudiants, éventuellement

tutoré. Il doit dans tous les cas inclure **les différentes parties prenantes du campus** : administration, étudiants, enseignants, autres personnels, associations, personnels d'entretien et de restauration, prestataires et partenaires afin d'identifier toutes les sources de déchets et aussi permettre d'intégrer ces acteurs le plus tôt possible dans le projet.

Il est important d'établir une méthodologie afin de ne pas passer à côté de certaines sources de déchets ; le diagnostic initial peut être fait par lieu (self, salles de cours) puis par activité (impressions, maintenance, etc). Il est aussi intéressant de s'appuyer sur les achats et autres flux entrants.

Se déplacer sur le terrain permet de constater directement la façon dont les déchets sont produits. C'est très important car un déchet peut être produit à cause d'un système mis en place mais aussi à cause des habitudes. La visite des locaux doit être complétée par des échanges avec les différents acteurs afin de bien comprendre le fonctionnement (gestion des déchets en place, habitudes des personnels, etc), recueillir les chiffres clés, identifier les freins et opportunités.

ACTION

2

JE LIMITE LES IMPRESSIONS

→ RÉDUIRE LES GASPILLAGES DE PAPIER ET PRÉSERVER LE MATÉRIEL

LE PRINCIPE

Un établissement d'enseignement supérieur peut générer plusieurs millions d'impressions par an. **Cette activité est à l'origine de la majorité des déchets produits sur un campus.** En effet, l'impression consomme beaucoup de papier, dont une partie est parfois gaspillée, mais génère aussi des déchets via les emballages des ramettes, les cartouches et toners, l'usure ou le remplacement des imprimantes.

LE +

Cette action a aussi l'intérêt de concerner plusieurs acteurs d'un campus : administration, étudiants, enseignants, services de reprographie et est donc un bon moyen d'inclure les différentes parties prenantes. C'est aussi une action emblématique qui peut être **le reflet d'une démarche globale.**

MISE EN ŒUVRE

Il s'agit d'établir les besoins en amont et de **déterminer si certaines impressions peuvent être évitées.** Dans plusieurs cas, il existe des alternatives à l'impression : un tableau effaçable pour le menu du restaurant ou des supports dématérialisés pour les cours. Des quotas peuvent être instaurés suivant les besoins identifiés. Cette étape demande aussi un effort de sensibilisation.

Ensuite, il est nécessaire de **contrôler les impressions.** Les paramètres par défaut des imprimantes peuvent être réglés sur recto/verso et noir/blanc. Il est possible de limiter les impressions « oubliées » en validant la demande d'impression directement sur l'appareil. Enfin, les **erreurs d'impressions peuvent être recueillies** dans des boîtes à brouillons disposées près des imprimantes et accessibles à tous. Pour les déchets associés (cartouches, carton des ramettes), il est important de **prévoir un tri pour recyclage.**

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Grégoire, président de l'association Impacts Environnement de l'université Paris Diderot, nous explique :

« Chaque fournisseur d'imprimantes ou de photocopieurs est associé à un éco-organisme de collecte des cartouches ; il nous a suffit d'appeler cet éco-organisme afin de mettre en place gratuitement une collecte des consommables d'impression. C'est très simple et très rapide. L'action a été très bien adoptée, surtout par les personnels administratifs qui étaient dans l'attente de ce genre de solutions car gros consommateurs de cartouches d'impression. »

ACTION

3

JE DIS STOP AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

→ COMMENT REMPLIR LES ESTOMACS PLUTÔT QUE LES POUBELLES

LE PRINCIPE

À l'échelle d'un restaurant collectif, les seuls restes de plateaux-repas représentent entre 25 et 43 kg de nourriture jetée chaque jour (étude du REFEDD, 2014). Des actions simples peuvent être mises en œuvre pour **sensibiliser les convives et agir sur la quantité de déchets alimentaires produits.**

MISE EN ŒUVRE

Il s'agit d'abord d'**identifier les sources de gaspillage et d'initier une réflexion**, notamment en effectuant une pesée des quantités gaspillées, en organisant un événement de sensibilisation et en mettant à disposition des convives un moyen d'échanges (boîte à idées, enquête en ligne, réunion de concertation, etc). Ensuite, au niveau de la **préparation des repas**, les menus peuvent être imaginés pour permettre d'utiliser la majorité voire la totalité de l'aliment.

Pendant le service, des portions de tailles variables, adaptées aux différents appétits peuvent être proposées, le nombre de morceaux de pain par personne limité et les sachets individuels d'assaisonnement remplacés par des distributeurs. Cette action a aussi le mérite de réduire la consommation d'emballages individuels.

Enfin, les **excédents peuvent être donnés à des associations d'aide alimentaire.**



© Auparager

RETOUR D'EXPÉRIENCE

7 étudiants de l'école de gastronomie Ferrandi ont monté le projet Auparager afin de sensibiliser le public au gaspillage alimentaire. Lise, l'une des fondatrices du projet, nous explique :

“ Notre food-truck anti-gaspi donne un côté vraiment sympa à ce qui est en réalité une lutte. Nous travaillons avec les invendus de Rungis et nous les transformons en mets gastronomiques. C'est un plaisir d'intervenir auprès d'étudiants, c'est flagrant qu'ils sont curieux. C'est d'autant plus vrai pour les étudiants de notre école, qui ont l'habitude de travailler la nourriture. ”

ACTION

4

JE LIMITE LES BOUTEILLES ET GOBELETS EN PLASTIQUE

→ VIVE LA GOURDE !

LE PRINCIPE

Les bouteilles et gobelets utilisés sur un campus le sont pour consommer soit de l'eau (gobelets des fontaines à eau par exemple), soit d'autres boissons (un café au distributeur, un soda en bouteille à la cafétéria, etc). En repensant les systèmes de distribution et en favorisant les contenants réutilisables, il est **possible de réduire significativement la quantité de déchets liés à la consommation des boissons.**

LE +

Il est fréquent qu'une association ou un établissement fasse imprimer différents objets à son effigie. Choisir de personnaliser une gourde ou un mug, plutôt que de créer un goodie quelconque, a le double avantage de **faire de la promotion et de réduire les déchets.**

MISE EN ŒUVRE

Pour la consommation d'eau, les fontaines à eau munies d'un robinet col de cygne ou rince-bouche sont parfaitement adaptés pour les campus (près des salles de cours, au gymnase) et permettent de **boire directement au jet sans utiliser de gobelet.**

Par ailleurs, il est possible de **vendre**

ou de prêter (contre consigne) des contenants réutilisables à la cafétéria ou pour les soirées étudiantes (gourdes, gobelets réutilisables, mugs) en constituant un stock de verres et de vaisselle mutualisés entre les associations et l'administration.

Ainsi, peuvent être mises en place plusieurs actions clés : privilégier la vente directe au mug en cafétéria, installer des fontaines à soda à la cantine ou encore choisir des distributeurs de boissons qui détectent les mugs. Parfois, il n'est même pas nécessaire de changer le distributeur, il s'agit seulement d'une question de réglage. Il est indispensable dans ce cas d'ajouter un visuel explicatif.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

L'association Sciences Po Environnement vend des mugs thermos ainsi que des gourdes. Noélie, responsable du pôle Campus durable, explique que ces gourdes sont payables en partie en bouteilles plastiques, ce qui permet de sensibiliser les étudiants à l'impact environnemental des bouteilles.

Les mugs thermos ont été choisis pour s'adapter aux distributeurs de café et les bouteilles au format des lavabos.

ACTION

5

JE FAVORISE LE TROC ET LA VENTE D'OCCASION

→ QUAND L'ÉCONOMIE DU PARTAGE RÉDUIT MES DÉPENSES ET MES DÉCHETS

LE PRINCIPE

Chaque fin d'année, les étudiants se retrouvent encombrés de nombreux objets et livres dont d'autres étudiants ont besoin quelques semaines plus tard. Pour réduire la quantité d'objets jetés tout en aidant les étudiants dans leur quotidien, pourquoi ne pas **créer un système ou même tout un espace de partage et de mise en commun ?**

LE +

Convivialité et économies, le duo gagnant des systèmes d'échange ! D'une part ces événements ou lieux permettent aux étudiants de faire des économies grâce à l'achat à prix réduits de livres, fournitures et articles pour leur chambre étudiante. D'autre part, cela permet de créer des moments de rencontre à des périodes clés comme pour l'intégration des nouveaux étudiants.

MISE EN ŒUVRE

L'action peut prendre la forme d'un **événement ponctuel** ou **consister en l'ouverture d'un espace permanent**, elle peut concerner toutes catégories ou une catégorie spécifique d'objets (bibliothèque partagée, équipement

mis en commun type imprimante ou machine à laver), **elle peut s'appuyer sur du don, de la vente ou du troc.**

La gestion de ces espaces permanents ou de ces événements temporaires sera plus facile si vous êtes **accompagné d'un partenaire technique, comme Emmaüs**. Le choix du lieu et de la date est crucial : pour un échange de livres de cours, mieux vaut le faire en début ou fin de semestre, et dans un lieu passant !

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Mathieu Boyer, responsable Développement Durable à l'INSA Lyon, nous explique le projet de recyclerie mené pendant 4 ans sur son campus :

“**Nous sommes partis du constat que beaucoup d'objets étaient jetés en fin d'année et de manière totalement inutile car en parfait état. Avec l'aide de l'Armée du Salut, nous récupérons les dons des étudiants en juin, pour les revendre aux nouveaux venus en septembre. Sur l'année 2012 par exemple, nous avons récupéré plus de 4200 objets, que nous avons ensuite revendus à 500 acheteurs.**”

ACTION

6

J'OPTIMISE LE SYSTÈME DE TRI

→ INDISPENSABLE
POUR MIEUX RECYCLER !

LE PRINCIPE

L'état des lieux (Action 1) permet de déterminer quels types de déchets sont produits, en quelles quantités et dans quels lieux. Une fois effectué, il est donc possible de **mettre en place un système de tri efficace** en installant des poubelles, bacs de tri et de récupération sur le campus.

LE +

Mettre en place des bacs de tri sélectif est un signal clair de votre engagement. Les étudiants étrangers ont souvent l'habitude de trier dans leur université d'origine, c'est donc **valoriser l'image de votre campus** que de proposer le même service.

MISE EN ŒUVRE

La mise en place du système de tri s'appuie sur quatre étapes.

Il s'agit d'**identifier le service de collecte et de traitement des déchets**, qui peut être public (avec le reste des ordures ménagères) ou assuré par des prestataires privés. Ensuite, il faut **choisir les réceptacles adéquats**, en terme de matériau, de forme, et de couleur afin de faciliter l'adhésion des usagers.

L'emplacement est aussi un facteur de réussite très important : des bacs de tri dans les salles de cours, des boîtes de récupération

des cartouches près des imprimantes etc. Enfin, il faut penser à **communiquer clairement et inclure tous les acteurs**, notamment les personnels d'entretien afin que le tri soit respecté jusqu'au bout de la chaîne.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

L'université Jean Moulin Lyon 3 a mis en place le tri sur son campus de Bourg-en-Bresse. Aurore Gunia, chargée de communication, nous explique :

“ Pour mettre en place notre système de tri, nous avons supprimé les corbeilles des salles de cours et disposé des bacs de tri un peu partout dans les couloirs. Nous avons choisi un design spécifique pour que la démarche soit clairement identifiée. Les étudiants trient globalement bien, il faut dire que c'était une réelle attente de leur part. ”



ACTION

7

JE VALORISE MES BIODÉCHETS

→ GRÂCE À LA MÉTHANISATION
OU AU COMPOSTAGE

LE PRINCIPE

Les restes des restaurants collectifs, au même titre que les biodéchets issus de l'entretien des espaces verts, peuvent, et doivent au dessus d'un certain seuil, **être valorisés grâce au compost ou à la méthanisation**. Ces solutions peuvent être externalisées ou mises en place directement sur le campus.

LE +

La mise en place d'un **compost collectif** sur un campus peut avoir de multiples bénéfices : la production d'amendement naturel permet à la fois de ne plus avoir recours à des produits chimiques pour l'entretien des espaces verts et d'améliorer la fertilité des sols. Cela peut également créer des **moments de convivialité et de partage** (première récolte du compost par exemple).

MISE EN ŒUVRE

Il s'agit tout d'abord d'**identifier les quantités et les types de déchets produits** : S'agit-il principalement d'épluchures issues de la préparation des repas ou de restes carnés ? Les biodéchets issus de l'entretien des espaces verts sont-ils concernés ?

Il faut également **prendre en compte les contraintes** : Comment s'organiser pour assurer l'entretien du compost pendant l'été ?

Enfin, les **opportunités ne doivent pas être oubliées** : des prestataires spécialisés sont-ils implantés dans la région (méthaniseur, maître composteur) ? Existe-t-il un grand espace inoccupé qui peut recevoir un compost collectif ? Une fois cet état des lieux établi, il est possible de mettre en place la solution la plus pertinente pour le campus : méthaniseur ou composteur, géré sur place ou externalisé.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Guillaume Bagnolini, du Groupe Naturaliste de l'Université de Montpellier, explique :

“ Le compost mis en place sur le campus de l'Université de Montpellier sert d'engrais pour le jardin partagé de la faculté des sciences. Les biodéchets proviennent des étudiants ainsi que du jardin partagé géré par les étudiants, et chaque année sont produits entre 20 et 30 kg de compost. La convivialité de ce type de projet nous a étonnés. ”

ACTION

8

JE M'OCCUPE DES DEEE

→ LES COLLECTER ET LES RECYCLER
LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES

LE PRINCIPE

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sur un campus sont majoritairement issus de **4 sources** : **le parc informatique** global (regroupant les ordinateurs destinés aux étudiants, aux personnels et à l'administration), **l'équipement audiovisuel** (téléviseurs et télécommandes, vidéoprojecteurs, pupitres de commande, caméras et matériel de sonorisation), **le matériel réseau**, si les serveurs ne sont pas externalisés, et enfin **les éventuels téléphones professionnels** des personnels. Sur un gros campus, les DEEE peuvent représenter plusieurs tonnes de déchets par an, il est donc indispensable de s'assurer de la bonne collecte et de la valorisation de ces déchets.

LE +

En collectant les DEEE sur le campus, il est possible de **collecter aussi les appareils personnels des étudiants et du personnel**. Le bénéfice de collecte est ainsi profitable au-delà même des déchets produits par l'établissement, surtout que certains prestataires se déplacent gratuitement seulement à partir d'une certaine quantité de déchets à récupérer.

MISE EN ŒUVRE

La première étape, consiste à **estimer les besoins au plus juste** afin de ne pas produire à terme plus de DEEE que ce qui est nécessaire au bon fonctionnement du campus. Il arrive que le parc informatique d'un campus soit entièrement remplacé à période fixe (tous les 5 ans par exemple), que le matériel soit jugé obsolète ou non. À la place, il est parfois préférable de remplacer les appareils au cas par cas, selon les besoins. Lors du remplacement de certains matériels, s'ils sont en bon état de marche, **pensez à les revendre ou à en faire don afin qu'ils aient une seconde vie**. Le matériel informatique peut notamment intéresser les étudiants qui n'ont pas forcément les moyens d'acquérir du matériel neuf. Pour les plus petits matériels, le campus peut **devenir un point de collecte** (cartouches et toners d'imprimantes, téléphonie mobile) et récupérer ainsi les DEEE. Dans tous les cas, il est important de bien choisir le prestataire qui récupère les DEEE afin qu'ils soient correctement valorisés, le mieux étant de se rapprocher d'un éco-organisme.

ACTION

9

JE M'ATTAQUE
AUX MÉGOTS

→ FAIRE PLACE NETTE

LE PRINCIPE

Les entrées des bâtiments des établissements d'enseignement supérieur sont souvent jonchées de mégots. Une partie de ces mégots est évacuée par les égouts, pouvant polluer jusqu'à 500 litres d'eau par mégot avec les 4 000 substances nocives qu'il contient, dont de la nicotine, des pesticides, des métaux lourds, etc. Il termine ainsi sa course dans l'océan, pour lequel il représente une pollution chronique*.

Outre la **nuisance visuelle** qu'ils représentent, ces mégots doivent aussi être ramassés et sont ainsi une **tâche supplémentaire pour les personnels de ménage et d'entretien**, tâche qui ne fait pas partie de leurs attributions initiales.

* Plus d'informations sur le site surfrider.eu

LE +

Endiguer le problème du jet de mégots, et ainsi réduire la nuisance visuelle associée, permet de **présenter une meilleure image de l'établissement.**

MISE EN ŒUVRE

Dans un sondage effectué par Zero Waste France dans un établissement

d'enseignement supérieur parisien, 42% des sondés déclarent « jeter leur mégots par terre s'il n'y a pas de cendrier proche ». La première action à mettre en place est donc de **favoriser l'accès à un cendrier**. Pour cela, des cendriers ou des poubelles avec écrase-cigarette peuvent être déployés aux entrées du bâtiment ou en tout autre lieu prisé par les fumeurs. Il est aussi possible de **distribuer des cendriers de poche**. **Cette action doit être accompagnée d'une campagne de sensibilisation** afin d'être efficace.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Amaury, membre de l'association L3DD (association de développement durable sur le campus de l'université Lyon 3), nous explique :

« Nous avons commandé des **cendriers de poche pour lutter contre les mégots jetés par terre sur le campus**. À chaque distribution nous **échangions avec les étudiants pour les sensibiliser sur les enjeux de la pollution des sols et des eaux par les mégots**. Nous avons ainsi distribué **250 cendriers de poches et sensibilisé autant d'étudiants.** »

ACTION 10

J'ADAPTE MA COMMUNICATION

→ OU COMMENT PENSER
AU FOND ET À LA FORME

LE PRINCIPE

La communication constitue une part non négligeable de l'action des associations et organisations étudiantes ou de l'administration d'un campus.

Qu'elle soit imprimée ou dématérialisée, toute action de communication a un impact. Il est donc important d'avoir une réflexion de fond sur l'utilité de chaque support de communication pour choisir le plus pertinent : choix de versions numériques, happenings, réutilisation des supports de communication, etc.

LE +

Des moyens de communication innovants marquent plus les esprits que les classiques prospectus et affiches.

MISE EN ŒUVRE

La première question à se poser est « **quel est le but de cette action de communication ?** ». S'il s'agit de faire connaître une association ou entité, une activité peut remplacer un affichage lourd et une expérience peut remplacer un goodie. Les partenaires (financiers) peuvent afficher leur soutien via la participation ou la création d'événements (buffet de rentrée avec tampon comestible par exemple) plutôt que par les cadeaux habituellement distribués.

Dans un autre cas, une affiche ou un support papier seront plus pertinents. Pour leur permettre d'être réutilisables, il faut veiller à ne pas inscrire de date, éventuellement protéger les documents pour les rendre plus solides.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Pour sa Journée nationale d'orientation dans ses différents campus en France (Lyon, Paris, Amiens, Nantes et Toulouse), l'école IFAG a ainsi mené une grande campagne de clean tags. Le marquage éphémère est réalisé uniquement par projection d'eau à travers un pochoir et dure environ une semaine, il est donc parfaitement adapté pour ce type de campagne.



ACTION

11

JE METS EN PLACE UNE CAMPAGNE D’AFFICHAGE

→ SIGNALER LES INFORMATIONS CLÉS

LE PRINCIPE

Communiquer sur les pratiques à adopter afin de réduire la production de déchets et de trier efficacement

est indispensable, et cela concerne l'ensemble des parties prenantes d'un établissement.

MISE EN ŒUVRE

Il est possible de concevoir **deux types d'affiche : une première série autour des gestes de prévention et une seconde série d'affiches ayant pour but d'aider à bien trier.**

Plusieurs éléments contribuent à l'efficacité de la campagne d'affichage. Tout d'abord, l'emplacement doit permettre aux affiches d'être suffisamment visibles : à proximité des lieux de restauration, dans les lieux de passage, etc. Le format est également essentiel : les affiches doivent être suffisamment grandes et éviter la surcharge d'informations. Concernant le contenu, il doit être approprié au contexte et à la localisation. Par exemple, une affiche «cette impression est-elle indispensable ?» peut être placée dans la salle d'impressions. Le ton peut être humoristique, s'appuyer sur quelques chiffres marquants. L'idée est toujours

d'informer le plus clairement possible sur les actions que chacun peut effectuer pour un campus zéro déchet et aussi de permettre un passage à l'action immédiat. Pour les affiches de tri, il a été constaté que des dessins ou pictogrammes sont plus efficaces que des mots.



RETOUR D'EXPÉRIENCE

Certains établissements d'enseignement supérieur, comme l'université Jean Moulin Lyon 3 à Bourg-en-Bresse ou encore l'université de Haute Alsace s'appuient sur les documents et affiches produits par leur collectivité pour communiquer sur leur campus.

ACTION 12

J'ORGANISE UN ÉVÉNEMENT DE SENSIBILISATION

→ OFFRIR L'OPPORTUNITÉ D'AGIR
CONCRÈTEMENT

LE PRINCIPE

L'idée est de proposer **une animation qui permet à la fois de sensibiliser** à une question particulière et qui, **dans le même temps, apporte des solutions concrètes et offre aux participants l'opportunité de réduire directement leurs déchets** ou d'apprendre à leur donner une seconde vie.

MISE EN ŒUVRE

Tout d'abord, il s'agit de **déterminer le thème** sur lequel agir **et le format d'événement** qui interpelle le plus : organiser un atelier d'upcycling (utiliser des déchets pour créer de nouveaux objets), monter une soirée troc de vêtements ou une gratifera (don d'objets), lancer un défilé de mode où les pièces sont réalisées à partir de chutes de tissus ou de vêtements de seconde main customisés.

Les événements peuvent être organisés en interne ou montés avec des associations ou intervenants extérieurs. La ressourcerie de la ville peut participer à un atelier pour apprendre à réparer des objets cassés. Le collectif Disco Soupe peut co-organiser un repas à partir d'invendus. Enfin, **les événements peuvent être rattachés à un autre projet afin d'engager ce dernier dans une démarche zéro déchet**, par exemple en créant des décorations pour une soirée étudiante grâce à un atelier upcycling ou en mettant en place un lombricompost récup' pour la cuisine commune.



Repair Café

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

MON CAMPUS DOIT-IL FAIRE LE TRI ?

L'obligation pour les acteurs économiques de trier 5 flux de déchets (déchets d'emballages en papier, métal, plastique, verre, ou en bois), devrait s'appliquer dès 2016, et pourrait accélérer la progression du tri. Cette obligation concernera tout producteur non ménager générant plus de 1100 litres de déchets par semaine, et impose de trier et collecter séparément ces flux en vue de leur valorisation.



© Université Jean Moulin

L'ÉTABLISSEMENT PEUT-IL PASSER PAR UN PRESTATAIRE DE COLLECTE ET DE GESTION PRIVÉ ?

S'ils ne demandent pas de traitement spécifique, la collectivité territoriale a tout à fait la compétence pour collecter et traiter les Déchets Non Dangereux (DND) des établissements d'enseignement supérieur, qu'ils soient publics ou privés. Les établissements peuvent ainsi choisir de faire appel aux services de la collectivité, dans ce cas ils devraient être assujettis à la Redevance Spéciale. Il est également possible d'établir un contrat.

Ils peuvent aussi tout à fait choisir de passer par des prestataires privés, même en ce qui concerne le tri sélectif et les ordures ménagères résiduelles.

QUELLES OBLIGATIONS CONCERNANT LE TRAITEMENT DES DEEE* ?

Pour les EEE mis sur le marché après le 13 août 2005, si rien n'est prévu au contrat de vente, la charge de l'enlèvement et du traitement des déchets incombe au producteur de déchet initial et non au détenteur final. L'utilisateur doit alors se rapprocher du producteur pour déterminer les conditions d'enlèvement du DEEE.

*DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques



MON CAMPUS EST-IL RESPONSABLE DES MÉGOTS JETÉS DEVANT L'ÉTABLISSEMENT ?

Les obligations en matière d'entretien du trottoir varient d'une ville à une autre. Pour connaître les mesures qui concernent votre campus, il est nécessaire de se reporter aux arrêtés, règlements municipaux, de voirie ou sanitaires de la ville. Il est fréquent qu'un arrêté municipal prévoit que chaque habitant de la commune doit participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant sa partie de trottoir et de caniveau en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété. Ainsi, il incombe à l'établissement d'enseignement de débarrasser les mégots sur le trottoir devant l'entrée.

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

LES BIODÉCHETS DOIVENT-ILS ÊTRE COLLECTÉS SÉPARÉMENT ?

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les producteurs ou détenteurs de quantités importantes de biodéchets (déchets alimentaires et d'espaces verts) sont tenus de trier et faire collecter séparément ces déchets en vue de leur valorisation.

À partir de 2016, les établissements produisant plus de 10 tonnes de biodéchets par an (soit l'équivalent de 200 à 520 repas/jour, suivant le mode de réalisation des repas), seront concernés par cette disposition.

De plus, la Loi sur la Transition Énergétique (LTE) promulguée le 17 août 2015 dispose qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, tous les professionnels produisant ou détenant des déchets composés majoritairement de biodéchets seront soumis à cette obligation.

LE RESTAURANT UNIVERSITAIRE PEUT-IL FAIRE DES DONS ALIMENTAIRES ?

Le don de repas provenant d'un restaurant collectif est tout à fait possible à condition de respecter la réglementation sanitaire en vigueur, notamment en ce qui concerne la chaîne du froid.



UN ÉVÈNEMENT BASÉ SUR LES DÉCHETS (TYPE DISCO SOUPE OU REPAIR CAFÉ) PEUT-IL ÊTRE ORGANISÉ SUR LE CAMPUS ?



© Disco Soupe

Il n'existe pas de loi interdisant ce genre d'événements. Il faut alors voir directement avec l'établissement et la mairie. Comme pour tout événement, il faut suivre les règles de sécurité prévues normalement dans les règlements des établissements et de la ville.

AI-JE LE DROIT DE SERVIR LES ÉTUDIANTS DIRECTEMENT DANS LEUR CONTENANT À LA CAFÉTÉRIA ?

Si le contenant utilisé est la propriété du consommateur, ce dernier est responsable de son lavage, et cette pratique ne relève donc pas de la juridiction des autorités de contrôle sanitaire. Par contre, il convient de refuser d'utiliser le contenant du consommateur s'il est souillé ou non conçu pour être réutilisé. Il est tout à fait envisageable de servir le café d'un étudiant directement dans sa thermos ou de lui servir un sandwich sur une serviette en tissu.

L'ENGAGEMENT DE ZERO WASTE FRANCE

UN APERÇU DE NOS ACTIONS RÉALISÉES GRÂCE AUX FINANCEMENTS CITOYENS

Travailler sur la réglementation

Dès qu'un texte de loi en rapport avec les déchets est en préparation, nous apportons nos propositions. Nous soutenons ensuite les mesures les plus ambitieuses lorsque ces textes sont débattus à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Par exemple, dans le cadre des discussions sur la Loi de Transition Énergétique, nous avons défendu jusqu'au bout et avec succès la décision de généraliser le tri à la source des biodéchets et celle d'interdire les sacs plastiques de caisse à usage unique dès 2016.

Accompagner des acteurs de terrain

Nous avons créé le Réseau Vrac qui regroupe les entrepreneurs de la vente sans emballage jetable. Ce réseau leur permet de partager leurs bonnes pratiques ou les informations sur la réglementation en vigueur, de mutualiser leurs commandes à certains fournisseurs, etc. Nous avons aussi organisé et animé plusieurs formations à destination des collectivités pour faciliter la mise en place de politiques zéro déchet à travers toute la France.

Informers les citoyens

Nous organisons ou participons à plusieurs dizaines d'événements chaque année, pour informer, alerter et sensibiliser le grand public à la question des déchets. L'information et la sensibilisation passent aussi par la rédaction et diffusion de guides comme celui que vous avez sous les yeux.

QUEL RÔLE POUVEZ-VOUS JOUER ?

Adhérez pour nous aider à conserver notre représentativité

Zero Waste France porte la voix des citoyens auprès des décideurs publics et privés. Pour peser plus encore sur les choix de politiques publiques, nous souhaitons dépasser au plus vite le cap important (car c'est un critère de représentativité) des 2000 adhérents. Nous avons donc besoin de votre adhésion pour atteindre cet objectif !

Donnez pour nous aider à rester indépendants

Nous souhaitons conserver une totale indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et des acteurs économiques et pour cela nous avons besoin d'un financement majoritairement citoyen. Votre soutien régulier contribue directement à l'objectif de Zero Waste France de couvrir 2/3 du budget de l'association par les dons et cotisations afin de mener en toute liberté d'action et de parole ses différentes missions de plaidoyer, d'information et d'accompagnement.

JE DONNE et/ou J'ADHÈRE

(Informations à compléter au dos)

POUR ALLER PLUS LOIN

RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

- Code de l'environnement aux articles R543-172 et suivants et décret d'application n°2014-928 du 19 août 2014 relatif aux **déchets d'équipements électriques et électroniques** (DEEE)
- Art. 204 de la loi 2010-788 du 12/07/10 et art. L541-21-1 du Code de l'environnement relatifs aux **biodéchets**
- Loi sur la Transition Énergétique (LTE) du 17 août 2015 relative à la **transition énergétique pour la croissance verte**
- Règlement européen n° 852/2004 du 29 avril 2004 relatif à l'**hygiène des denrées alimentaires** (le « Paquet hygiène »)
- Règlement n°1935/2004 CE du 27 octobre 2004 relatif aux **matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires**

- Décret relatif à la promotion de l'économie circulaire et à la prévention et à la gestion des déchets mis en consultation le 06/08/2015 concernant **l'obligation pour les acteurs économiques de trier 5 flux de déchets**

GUIDES

- 3^e consultation nationale étudiante, **Rapport déchets**, REFEDD, 2014
- **Référentiel « Gestion des déchets »**, de 2001, CNRS, INRA et INSERM, minu.me/-guide-dechets-cnrs
- **Guide « Mon événement Zero Waste »**, Zero Waste France
- **Guide gaspillage alimentaire**, REFEDD
- **Restauration collective, donner aux associations d'aide alimentaire**, DRAAF de Rhône-Alpes, minu.me/-guide-dons-draaf

Ce livret a été conçu et réalisé par l'association Zero Waste France et le REFEDD.

Sauf mention contraire, les textes et photos de ce livret sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique 2.0 France. (creativecommons.org)

Direction de la publication **Flore Berlingen** et **Oriane Cébile**

Rédaction **Pauline Imbault** et **Oriane Cébile**

Graphisme et illustration **Atelier des grands pêcheurs**

Photos couverture créées ou sélectionnées par **Freepik**

Lors de sa consultation nationale en 2014, le REFEDD a mis en lumière le fait que 2 étudiants sur 3 souhaitent que leur établissement agisse pour la prévention, la réduction et le tri des déchets.

Le guide « Mon campus zéro déchet » créé par l'association **Zero Waste France** et le **REFEDD** vient apporter une réponse à ces attentes. Ce livret regroupe 12 actions concrètes à mettre en place pour engager une démarche zéro déchet, zéro gaspillage sur son campus.

Les solutions existent déjà, ont été testées et sont en place sur différents campus. Chaque fiche est ainsi accompagnée d'un exemple concret.

Notre guide s'adresse à tous : étudiants, administration, enseignants, personnels et partenaires car nous sommes convaincus que chacun a un rôle à jouer dans cette transition.



Zero Waste France

18, boulevard Barbès - 75 018 Paris
contact@zerowasteFrance.org

REFEDD

50, rue des Tournelles - 75 003 Paris
contact@refedd.org